

LE NOUVEAU LYON

JOURNAL DES INTÉRÊTS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS, AGRICOLES, SCIENTIFIQUES ET ARTISTIQUES DE LA VALLÉE DU RHONE ET DE LA LOIRE

REPUBLICAIN INDÉPENDANT

5 Cent. 1e Numéro

DES HAÏNES LE TEMPS EST PASSÉ

Vendredi 7 Décembre 1894

ABONNEMENTS :
LYON, RHONE, LOIRE, SAONE-ET-LOIRE, AIN, ISERE
AUTRES DÉPARTEMENTS, CORSE ET ALGERIE..... 5 fr.
Les abonnements partent des 1er et 16 du mois. Joindre 50 c. à tout changement d'adresse.
Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

PREMIÈRE ANNÉE — N° 134
VENDREDI 7 Décembre 1894 — Saint Ambroise
— DEMAIN CONC. N. D. —

ADMINISTRATION, de 9 h. à 6 h. Place des Terreaux, 7
REDACTION, de 8 heures à minuit.
ANNONCES COMMERCIALES, la ligne. 0.80 | RÉCLAMES, la ligne..... 1.50
Prix divers pour les annonces de mariage et de décès.

BULLETIN DU JOUR

Le Sénat a voté les crédits de Madagascar à la majorité de 267 voix contre 3.

A la Chambre, continuation de la discussion du budget. M. Pelletan dirige d'interminables critiques contre le budget des chemins de fer, les dépenses militaires et coloniales.

L'instruction ouverte contre les espions allemands arrêtés à Paris a démontré qu'ils avaient cherché à livrer à l'étranger les plans de nos forteresses de l'Est.

L'affaire Dreyfus sera probablement jugée à huis-clos. M. Demange plaidera « non coupable ».

M. Henri Houssaye a été élu membre de l'Académie française.

En Russie, un train chargé de pétrole, a pris feu, par suite d'un déraillement. Douze personnes ont péri dans les flammes.

Lire à la 3^{me} page nos dépêches de la dernière heure.

Lettre Parisienne

Paris, 5 décembre.

LE BUDGET

J'ai été bon prophète à propos du ministère des finances.

Entre MM. Léon Say et Cavaignac, il s'est tiré d'affaire d'une façon magistrale.

C'est surtout à M. Say qu'il avait à répondre, et la réponse n'était pas facile. Il avait à désavouer toute acointance avec les socialistes, tout en acceptant de leurs principes. Il l'a fait avec beaucoup de tact et d'habileté. Désormais il est acquis que le cabinet n'accepte pas les doctrines socialistes, mais qu'il croit qu'il y a quelques réformes à faire et qu'il les fera sans compromettre aucun des principes qui sont la base de la société.

Le résultat de la séance d'hier a été que le ministère sort très consolidé de la discussion du budget, tandis que des esprits chagrins annonçaient, au contraire, que cette discussion devait être sa tombe.

Désormais, il n'y a pas de doute que le budget sera approuvé dans ses grandes lignes, tel que le ministère l'a présenté. M. Pelletan, qui a succédé à la tribune au ministère, est sans doute un grand orateur et un homme de beaucoup d'esprit ; nous pouvons le dire d'autant plus que nous n'approuvons pas ses idées.

Il a pris à parti l'administration et mis en évidence la longueur et la multiplicité des formalités administratives. C'est là un terrain sur lequel il pouvait avoir facilement raison.

Il y a longtemps qu'on daube sur l'administration. C'est même un thème très commun ; seulement, s'il est facile de critiquer, il est difficile et long d'amender ; certes, ce n'est pas en discutant un budget que cela se peut faire. Il faut étudier avec calme dans les bureaux la manière de simplifier la marche des affaires, sans compromettre le contrôle sur leur régularité.

Le ministère ne manquera pas de donner des ordres à cet effet ; mais il ne faut pas s'attendre à des résultats immédiats. Il faudra reviser je ne sais combien de règlements, de circulaires, d'instructions et, peut-être, de lois. Je doute beaucoup que cela puisse être fait, même pour le budget de 1896.

Après la séance d'hier, on peut espérer d'arriver à Noël avec le budget bien près d'être voté.

Les budgets de la guerre, de l'extérieur, des colonies et de la marine prendront bien, peut-être, trois semaines chacun ; mais on arrivera quand même à finir la plus grande partie du travail avant janvier.

En fait de politique extérieure, nous n'avons aujourd'hui que le discours de la Couronne, à Rome.

Les cercles politiques le jugent assez favorablement, à cause de sa nullité ; on dirait un effacement.

L'avenir montrera ce qu'il y a de vrai dans les prévisions optimistes sur les finances.

Les prévisions pacifiques sont soulignées par le silence sur la triple alliance. Cela ne veut pas dire qu'elle n'existe plus ; mais qu'elle s'évanouit peu à peu comme un mirage, comme un fantôme. De là à disparaître, il n'y a pas loin.

UN PARISIEN.

UN DUEL DE CUIRASSÉS

Un Italien, établi à New-York, a causé avec le mécanicien en chef du croiseur cuirassé chinois Yang-Uai qui, en juillet dernier, a livré au croiseur japonais *Metsuchima* un combat singulier et qui a réussi, presque miraculeusement, à échapper à la flotte japonaise qui le poursuivait.

Ce chef mécanicien est un Anglais qui fut témoin oculaire du combat, et d'après son récit, cette rencontre a été le duel le plus acharné et le plus terrible qu'il ait encore eu lieu entre deux cuirassés modernes. Il donnera beaucoup à réfléchir aux hommes de mer et aux ingénieurs des constructions navales des grandes marines militaires européennes.

Le combat eut lieu à 80 milles au large du port de Chemulpo, sur la côte de Corée.

Le Yang-Uai avait quitté Shang-Haï le 24 mai pour aller à Chemulpo.

Il avait l'ordre de surveiller les mouvements de la flotte japonaise qui le rejoignit à 80 milles au sud de ce port ; malgré les efforts de l'amiral ennemi, il passa et repassa à travers les lignes des escadrons en marche, et il provoqua le navire amiral lui-même à la course dans laquelle il le vainquit.

Cette joute emporta les deux navires très loin de la flotte ; c'était précisément ce que cherchait le commandant du Yang-Uai.

Dès que la flotte japonaise eut disparu sous l'horizon, le croiseur chinois vira de bord et se dirigea sur son adversaire, sur lequel il tira un coup de son canon de classe de 38 tonnes, dont le projectile, de 25 centimètres de diamètre frappa en plein la muraille de la batterie de la *Metsuchima* qu'il défonça et dans laquelle il éclata, démontant trois canons de 8 tonnes.

Poursuivant sa course rapide, le Yang-Uai rejoignit la *Metsuchima* et lui tira sa bordée tout entière en passant sur ses flancs ; puis, faisant le tour de sa poupe, il la foudroya avec ses canons en barbette, en lui causant de nouvelles avaries, et en lui démontant d'autres canons.

Remis de la surprise que lui avait causée une attaque aussi soudaine, l'amiral japonais répondit en faisant feu de toutes ses pièces.

Alors commença une bataille mémorable qui se prolongea durant trois heures et demie jusqu'au moment où les combattants furent rejoints par le reste de la flotte qu'ils avaient laissée derrière eux.

Les deux monstres vomirent tour à tour l'un sur l'autre des ouragans d'acier et de feu.

Tantôt ils se précipitaient l'un sur l'autre, et tantôt ils se fuyaient pour se servir de leurs pièces de poupe. Souvent, ils semblaient devoir s'aborder de leurs éperons et se faire sauter par les torpilles qu'ils se lançaient ; mais l'habileté suprême déployée par leur commandant pour dérober les flancs de leurs navires à de semblables attaques leur permit d'éviter les coups d'éperon et l'explosion des torpilles.

En réalité, tout se bornait à un duel d'artillerie.

L'acharnement des équipages des deux navires fut féroce et leur courage extraordinaire.

Les boulets coniques défonçaient les flancs des cuirassés comme s'ils eussent été de verre ; ils fracassaient les cuirasses et puis éclataient à l'intérieur du navire, portant la mort et la destruction, brisant, saccageant, démolissant tout.

Le Yang-Uai eut tous ses canons démontés, sauf un seul, sa brave pièce de trente-huit tonnes, avec laquelle son commandant se proposait d'achever son adversaire.

Celui-ci avait cessé le feu, n'ayant plus de canons disponibles ; de plus, il était devenu le jouet des flots, ses machines ayant souffert des avaries désastreuses. Son amiral, la plupart de ses officiers et la moitié de son équipage avaient été tués ; presque tout le reste était blessé.

Tandis que le commandant du Yang-Uai cherchait à mettre un peu d'ordre à son bord, et se préparait à donner le coup de grâce à la *Metsuchima*, ses vigies signalèrent le reste de la flotte japonaise qui accourait à toute vapeur sur le lieu du combat.

Dès qu'elle l'aperçut, le Yang-Uai prit la fuite, poursuivi par cinq navires japonais qui le foudroyaient de leur artillerie, sans qu'il pût y répondre.

Alors, au risque de sauter, ses chaudières furent mises à une suprême épreuve pour éviter d'être capturé ou coulé à fond.

Tous les hommes non blessés furent envoyés dans les soutes à charbon, pour transporter le précieux combustible dans des fourneaux chauffés à blanc.

Dans les soutes étaient descendus aussi les officiers valides qui formaient à coups de plat de sabre les hommes épuisés à continuer le travail. C'est ainsi que le Yang-Uai put atteindre 20 nœuds à l'heure, c'est-à-dire deux de plus qu'il n'avait jamais fait et échapper à la flotte qui le poursuivait.

De trois cent soixante-trois hommes de l'équipage, quatre-vingt-dix seulement étaient sains et saufs. Il y avait cinquante blessés et deux cent trente-trois morts. Le pont, la batterie et l'entrepont étaient devenus des charniers humains.

LE CORPS EXPÉDITIONNAIRE

Notre excellent collaborateur Dumazet, dont la compétence en matière militaire est bien connue, nous explique longuement les raisons secrètes qui ont motivé, d'après lui, la mauvaise humeur manifestée par la Chambre contre le ministre de la guerre.

Nous qui sommes placés hors du tourbillon parisien et qui vivons dans des sphères plus calmes, nous ne comprenons guère ces bourrasques d'opinion qui tendent à faire et à défaire les ministères à tout propos et surtout hors de tout propos.

Nous pensons, avec tous ceux qui travaillent, que la stabilité du gouvernement est la condition première de la prospérité du pays et qu'il faut se garder d'y rien bouleverser, hors le cas de nécessité absolue.

Néanmoins, les renseignements que nous fournit M. Dumazet ont une grande valeur comme indice de l'état des esprits dans les cercles politico-militaires de la capitale et c'est à ce titre que nous croyons intéressant de les résumer ici.

Les mécontents prétendent, nous dit-il, que l'armée a été réduite par des mesures jugées maladroites ou inopportunes et que personne ne demandait. On n'a jamais refusé au ministre de la guerre un homme ni un canon. Chaque année, il présente à la Chambre un budget demandant cinq cents et quelques mille hommes ; il a établi ses chiffres sur un nombre minimum de soldats par compagnie, escadron ou batterie. Les crédits ont toujours été votés.

Or, le ministre renvoie les hommes deux mois avant l'expiration de leur temps de service. Il gagne ainsi deux mois sur chaque classe, ce qui représente une économie considérable. Il a donc largement l'argent nécessaire pour la vie de l'armée.

Comment se fait-il donc que nos unités ne soient pas au complet ?

Pourquoi voit-on certains corps réduits à moins de la moitié de l'effectif budgétaire ?

On passe l'argent ainsi économisé, à quelle besogne mystérieuse est-il employé ?

On parle tout bas de travaux de défense, de matériel, etc., mais on est, sur ces travaux, le contrôle des Chambres ?

Qui nous dit que l'œuvre entreprise en cachette est vraiment utile ?

Et, si elle est utile, pourquoi ne pas avouer nettement les choses et ne pas demander au Parlement les crédits nécessaires sans toucher aux effectifs ?

Voilà la cause de l'attitude plutôt froide des Chambres.

Il n'est pas un député qui ne sache, par ce qui se passe dans la garnison de son chef-lieu, la situation misérable des effectifs. Et cependant, il a voté les fonds pour que cet effectif soit au complet ; il les a votés dans le but d'avoir toujours en face de l'ennemi européen une force sérieuse, exercée, prête à la moindre alerte !

Et c'est parce que cette préoccupation hante tous les membres du Parlement, c'est pour conserver ainsi à la frontière cette sauvegarde de notre indépendance, qu'on n'a cessé de demander une armée coloniale.

On n'a jamais refusé le moindre crédit pour cela, on a doublé le nombre des régiments étrangers, on a enrégimenté les bataillons indigènes de nos colonies, on a doublé le nombre de nos régiments de marine.

Et malgré tous ces efforts, on vient dire aujourd'hui au pays qu'on ne peut trouver en dehors du contingent annuel les 15.000 hommes nécessaires à l'expédition de Madagascar.

La Chambre s'est émue ; elle pourrait l'être à moins. Elle a protesté comme elle a pu — n'osant aller jusqu'à une crise ministérielle — contre l'envoi dans un pays tropical de soldats trop jeunes, proie tout indiquée pour les fièvres et les autres maladies. Elle a demandé pourquoi les enfants de nos vieilles colonies ne paieraient pas leur dette à la patrie, pourquoi les créoles de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Réunion ne seraient pas appelés au service et employés à des expéditions sous leur propre climat.

Puis on a appris avec stupeur que les troupes spéciales d'Afrique ne seraient pas appelées à faire partie de l'expédition.

La légion étrangère, qui ne pourrait être employée en Europe en cas de guerre avec la triple alliance, n'enverra pas un homme à Madagascar ; on ne demandera personne aux 8.000 soldats de l'infanterie légère d'Afrique, que des condamnations antérieures à l'appel ont fait envoyer dans ces corps spéciaux.

Entre la légion et les zéphyrs, on pourrait sans peine réunir 8 à 10.000 hommes excellents, habitués à une vie pénible, à une discipline de fer.

Avec eux, avec les troupes spéciales de l'Afrique occidentale, avec des volontaires puisés dans les corps annamites d'Indo-Chine, on aurait eu une infanterie suffisante, l'artillerie et le train devant être fournis par les troupes d'Europe qui en possèdent seules.

Tels étaient les éléments naturels d'un corps expéditionnaire bien encadré, bien commandé et entraîné.

Au lieu de cela, que propose-t-on ? Uniquement des volontaires puisés dans ces régiments ennemis dont je parlais

plus haut. On videra ces corps métropolitains de tout ce qu'ils ont d'exercé et de vigoureux, de leurs cadres futurs et d'une partie de leurs cadres actuels pour former des régiments de marche, surtout pour remplir avec des volontaires de l'armée de terre les cadres lamentablement vides de l'infanterie de marine.

Voilà ce que l'on ne peut comprendre, ce que l'on ne peut admettre. C'est pourquoi le ministre de la guerre serait accueilli par une telle foudre pour ne pas dire plus. On se demande avec angoisse si les sacrifices énormes du pays n'ont pas été faits en pure perte, et on rejette sans réfléchir, sur un ministre tout récemment nommé, la responsabilité d'errements presque séculaires, imputables à ces seuls bureaux auxquels personne n'ose toucher.

Ajoutez que l'expérience du passé n'est pas pour inspirer une confiance bien grande.

On se souvient des expéditions de Tunisie, du Tonkin et du Dahomey, et de l'étrange organisation des bataillons de marche, comme on nous en propose aujourd'hui.

Les officiers ont eu un mot bien typique pour désigner leurs camarades choisis pour la campagne. Ils les appellent : « les fils à papa ».

En effet, les élus furent trop souvent des fils de marchands, de généraux et d'amiraux, choisis de préférence à d'autres officiers plus méritants. Et les grades, et les décorations, et la mise au tableau d'avancement, et les envois sans examen à l'école de guerre, devinrent ainsi le lot d'officiers qui auraient dû passer après beaucoup de leurs camarades.

Mais pour envoyer ces officiers bien apparentés chercher l'avancement au loin, il faut leur donner des troupes à commander. On ne peut enlever à un colonel son régiment, à un commandant son bataillon, à un capitaine sa compagnie, à un lieutenant sa section dans la légion étrangère ou l'infanterie d'Afrique pour le donner aux favoris.

Ces choses-là se savent. On les a devinées en voyant, dès les premiers jours, donner deux noms célèbres, comme ceux d'officiers appelés à partir, le fils d'un général illustre par son ardeur et ses services, et celui d'un autre général, qui a servi avec éclat un régime tombé. Et l'on en cite d'autres, tout bas.

Telles sont les raisons qui ont motivé la mauvaise humeur visible de la Chambre, et qui rendent, d'après les mécontents, plus nécessaire que jamais l'organisation d'une armée coloniale digne de ce nom, servant à la fois à la garde de nos colonies et, par ses dépôts en Algérie et en Tunisie, à former le noyau résistants des corps expéditionnaires qui peuvent être préparés encore.

Il fallait, disent les opposants, aller partout chercher des soldats, excepté parmi les gardiens vigilants de la frontière. Si l'on voulait des bataillons de marche, il fallait faire appel aux anciens soldats, aux pauvres diables à qui la lutte pour la vie n'a pas été élémentaire, il fallait leur montrer, dans ce monde nouveau, des terres à cultiver, des industries à exercer, un foyer à se créer. Alors on aurait pu trouver les éléments de deux ou trois régiments excellents ; on leur aurait donné des officiers de l'armée, choisis non parmi les « fils à papa », mais tirés au sort parmi les centaines de volontaires qui se présentent. C'est été, pour le corps expéditionnaire, le bataillon sacré, composé d'hommes solides, et dont le départ n'aurait en rien affaibli l'armée.

Toutes ces idées-là on les a exposées. Aucune n'a eu l'honneur d'être examinée ; on ne les a même pas combattues, et c'est de cela que les Chambres sont mécontentes.

Voilà l'explication que nous fournit M. Dumazet.

Nous verrons demain ce qu'il faut en penser et nous en prendrons texte pour examiner une bonne fois sérieusement cette question de l'armée coloniale.

ROMANUS.

Service télégraphique

CHAMBRE

Paris, 6 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Etienne.

LA DISCUSSION DU BUDGET

Après l'adoption d'un projet, autorisant le département de l'Isère à créer des ressources extraordinaires, on passe à la discussion du budget.

DISCOURS DE M. PELLETAN

M. Camille Pelletan continue son discours de mardi. Il examinera aujourd'hui le budget des chemins de fer, les dépenses de la guerre et les dépenses coloniales.

Les charges que nous supportons, du fait des compagnies, constituent une monstruosité financière.

Les chemins de fer devraient avoir des recettes en regard des dépenses. On ne paie pas de garanties en Angleterre et en Amérique.

L'industrie privée y fonctionne sans garantie d'intérêts. Nos dépenses de chemins de fer sont une exception dans le monde entier, à part l'Italie peut-être, et encore !

Partout les actionnaires touchent 4 0/0 du capital versé par eux, tandis qu'en France le dividende est de 17 0/0 de ce même capital.

L'Etat a garanti, par des contrats comparables, aux actionnaires, un intérêt de leur argent double de ce qu'on peut prélever actuellement lorsqu'on prête de l'argent à autrui. (Très bien.)

M. Rouvier. — On ne peut qualifier de criminels des contrats votés par le Parlement.

M. Pelletan. — Je faisais allusion aux contrats de l'Empire.

M. Rouvier. — Le régime des chemins de fer français est l'œuvre d'Arago.

M. Pelletan. — On ne peut dire que les garanties d'intérêt étaient un sacrifice nécessaire. Nous sommes liés par des contrats et nous devons les exécuter, mais nous pouvons demander que cette situation ne soit pas aggravée par des contrats funestes.

Ces garanties ont pour effet de désintéresser les compagnies de leur exploitation. Qu'il y ait bénéfices ou pertes, les actionnaires touchent toujours le même dividende.

M. Cochery disait que le P.-L.-M. et l'Orléans seraient prochainement remboursés ; on peut rappeler à cet égard les promesses que faisait M. Raynal au sujet de la garantie d'intérêt pour le Midi.

profonde énergie ; il sait ce qu'il veut et cernement il doit le vouloir. Il a aussi le défaut de ses qualités, c'est-à-dire une vivacité de tempérament qui l'entraîne parfois. Mais il se ravise rapidement.

En France, vous connaissez très mal Crispi, comme toutes les affaires italiennes, du reste ; vous les jugez sur les journaux d'opposition qui font voir les choses sous un point de vue de parti qui n'est souvent pas le vrai. Enfin, n'importe ; le ministère est sûr d'avoir une majorité et de pouvoir mener à bonne fin la restauration financière, qui est le grand but qu'on veut atteindre.

On ne saura exactement quelles seront les mesures financières proposées, que le jour de l'exposition financière.

Je crois cependant savoir qu'on établira le monopole de l'alcool et peut-être du pétrole appliqué avec le « cadenas », ce fameux « cadenas » qui effraye tant vos habitudes et dont on se trouve très bien en Italie.

On relèvera aussi quelques droits de douane. Cela est triste ; mais, que voulez-vous ? On est forcé d'être protectionniste, et il faut bien se servir du système.

Remarquez bien que ce protectionnisme, que M. Méline impose à l'Italie, n'a fait que profiter à celle-ci ; vous en avez la preuve dans la diminution du produit des douanes. Elle indique que l'Italie se suffit à elle-même, et n'a plus besoin de rien tirer du dehors.

Vous avez déjà remarqué que, pour la soie et les soieries, Milan est presque égal à Lyon. Je peux ajouter que Gênes aussi égale presque Marseille. M. Méline aura, un jour ou l'autre, un grand compte à rendre du mal qu'il a fait avec ses tarifs.

Les habitudes et les clientèles sont changées, on ne retrouve plus les débouchés d'autrefois, même si les tarifs étaient modifiés.

Je me demande toujours comment on a pu parler de la misère noire de l'Italie. Venez donc la voir, cette misère ! A Rome, à Naples, à Florence, à Milan, partout vous trouverez une foule grouillante, gaie, en train. Les théâtres et les cafés sont bondés et les dépôts de caisses d'épargne approchent de deux milliards.

L'Italie souffre de la crise économique générale, mais elle n'est pas en condition pire que les autres pays.

Les discours de la Couronne ne soulèvent pas d'enthousiasme ; mais il est assez bien accueilli, car il exprime exactement le sentiment de calme et de paix de la nation qui se recueille pour faire des affaires.

On ne goûte guère plus le parlementarisme ; les crises et les discours ne servent à rien, dit-on. On voudrait arriver aux sessions à l'anglaise, très courtes, sans grandes discussions, avec des discours pratiques et sans rhétorique. Il sera difficile d'obtenir ce résultat avec tant d'avocats !

Quant aux hommes politiques, l'un vaut l'autre ; ils se jalousent pour arriver au portefeuille, mais il n'y a pas grande différence de l'un à l'autre.

ROMANUS.

Service télégraphique

CHAMBRE

Paris, 6 décembre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Etienne.

LA DISCUSSION DU BUDGET

Après l'adoption d'un projet, autorisant le département de l'Isère à créer des ressources extraordinaires, on passe à la discussion du budget.

DISCOURS DE M. PELLETAN

M. Camille Pelletan continue son discours de mardi. Il examinera aujourd'hui le budget des chemins de fer, les dépenses de la guerre et les dépenses coloniales.

Les charges que nous supportons, du fait des compagnies, constituent une monstruosité financière.

Les chemins de fer devraient avoir des recettes en regard des dépenses. On ne paie pas de garanties en Angleterre et en Amérique.

L'industrie privée y fonctionne sans garantie d'intérêts. Nos dépenses de chemins de fer sont une exception dans le monde entier, à part l'Italie peut-être, et encore !

Partout les actionnaires touchent 4 0/0 du capital versé par eux, tandis qu'en France le dividende est de 17 0/0 de ce même capital.

L'Etat a garanti, par des contrats comparables, aux actionnaires, un intérêt de leur argent double de ce qu'on peut prélever actuellement lorsqu'on prête de l'argent à autrui. (Très bien.)

M. Rouvier. — On ne peut qualifier de criminels des contrats votés par le Parlement.

M. Pelletan. — Je faisais allusion aux contrats de l'Empire.

M. Rouvier. — Le régime des chemins de fer français est l'œuvre d'Arago.

M. Pelletan. — On ne peut dire que les garanties d'intérêt étaient un sacrifice nécessaire. Nous sommes liés par des contrats et nous devons les exécuter, mais nous pouvons demander que cette situation ne soit pas aggravée par des contrats funestes.

Ces garanties ont pour effet de désintéresser les compagnies de leur exploitation. Qu'il y ait bénéfices ou pertes, les actionnaires touchent toujours le même dividende.

M. Cochery disait que le P.-L.-M. et l'Orléans seraient prochainement remboursés ; on peut rappeler à cet égard les promesses que faisait M. Raynal au sujet de la garantie d'intérêt pour le Midi.

Le P.-L.-M. demande, pour lui seul, une somme de 30 millions, qui est la plus forte garantie dans les réseaux français.

Pourquoi l'Etat ne contrôle-t-il pas l'administration des chemins de fer ? L'Etat peut fixer le nombre des trains, mais cela n'a pas empêché le P.-L.-M. d'augmenter le nombre des trains de marchandises, alors que le trafic diminuait. On ignore généralement qu'il peut y avoir 100 pour 100 de différence dans l'exploitation d'une ligne, suivant la façon dont elle est exploitée. Ainsi la Compagnie de l'Est, qui gagnait un million sur les petites lignes exploitées à ses risques et périls, avant les conventions, perd actuellement, sur ces mêmes lignes, 555.500 francs.

La petite ligne des Dombes, exploitée par le P.-L.-M., gagnait, avant les conventions, 2 millions nets par an ; après les conventions, il y avait 1.500.000 fr. de pertes.

La Compagnie du Nord est parvenue à exploiter des petites lignes à bon marché. Pourquoi les autres Compagnies n'en feraient-elles pas autant ? La ligne de Ceinture, qui est la plus riche de France, ne fait pas ses frais. Il faut éclaircir cette situation qui est un véritable mystère.

L'orateur critique les contrats scandaleux obtenus par les compagnies.

Elles ne visent qu'un but : dépenser le moins possible, avoir le moins de trains et le moins de marchandises possible.

En Algérie, c'est encore plus scandaleux ; les compagnies ne vivent que des garanties d'intérêts et cependant leurs actions sont en hausse ; elles distribuent des appointements fort élevés. Le conseil d'administration d'une de ces compagnies coûte, à lui seul, plus cher que les dépenses totales du charbon consommé sur tout son réseau. (Mouvement.)

M. Barthou. — Il s'agit de la Compagnie Bône-Guelma. Eh bien, j'ai refusé de payer, à cette Compagnie des sommes qui lui sont dues sur les garanties d'intérêts, jusqu'à ce qu'elle ait réduit ses frais d'administration à une somme que j'ai indiquée. (Applaudissements.)

M. Camille Pelletan. — C'est fort bien, mais il faut faire plus, il faut déchirer ces contrats scandaleux.

Le gouvernement a obtenu la réforme des contrats avec la Compagnie du Sud de la France, mais avec les autres Compagnies les négociations traînent.

La séance, suspendue un quart d'heure, est reprise à 4 h. 25.

M. Camille Pelletan, continuant son discours, aborde les dépenses coloniales.

Les dépenses pour nos possessions coloniales s'accroissent avec une rapidité extraordinaire.

Nos colonies nous coûtent actuellement 91 millions et nous ne faisons avec elles que 85 millions d'affaires.

Les grandes puissances européennes se sont partagées l'Afrique centrale et on se lance alors à la conquête de l'inconnu sans l'autorisation du pays. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Notre drapeau a été engagé partout et nulle part il n'a été enraciné.

Notre politique coloniale n'a trouvé qu'un disciple, c'est l'Italie, à laquelle elle coûte dix millions. Il s'agit de savoir maintenant où la France s'arrêtera et si le Parlement entend consacrer aux expéditions

de la colonie française de Madagascar, qui, d'ailleurs, ne remplirait pas un train de banlieue. (Rires.)

Tous les préparatifs ont donc été faits, la France a été engagée, et la parole a été donnée. A l'heure actuelle, quand le Sénat n'a encore rien voté, le chef de l'expédition est nommé, le matériel est prêt, et bien, je crois que nous ne sommes pas forcés d'accepter tout cela, et c'est une bonne occasion de montrer que le Sénat, dont on dit tant de mal, est encore le temple de l'indépendance. (Rires, applaudissements.)

Voilà donc la question paisiblement avec les conséquences qu'elle entraîne et les responsabilités qu'elle crée.

Le ministre des affaires étrangères doit nous désigner les coupables. La France est-elle gouvernée par une société anonyme ou par des ministres responsables ? La politique des précédents ministères est inexplicable à nos yeux ; elle ne peut être pour le ministre des affaires étrangères qui nous doit des explications.

L'orateur rappelle la discussion qui eut lieu au Sénat, en 1886, discussion à laquelle il prit part.

Dos les premiers jours, les Hovas se sont soustraits aux clauses du traité. Pourquoi ne les y a-t-on pas contraints ? Pourquoi ? Qu'on nous le dise. Moi, je ne veux pas, sous prétexte de réparation, donner mon adhésion à cette funeste politique coloniale qui est condamnée par le Parlement.

J'ai lu les débats de la Chambre ; je suis heureux de voir que le Sénat, l'accord républicain, pas des républicains d'occasion, des républicains adhésifs (l'illustre), mais des républicains de bon aloi, MM. Dumas, Vigné d'Oocton, Lockroy, etc.

Nous avons partout des protecteurs, des zones d'influence, qu'on pourrait appeler des « zones de tir », car on n'y échange que des coups de fusil. (Rires.) Le gouvernement, qui doit être un gouvernement d'opinion, aurait dû consulter nos paysans et leur demander s'ils tiennent à envoyer leurs enfants à Madagascar. (Bruit.) Dans la situation actuelle de l'Europe, avec un budget mal équilibré, une armée à moitié composée de nouvelles recrues, on nous propose un nouveau fardeau et d'augmenter le morcellement de nos forces militaires. (Rires.) Si l'on continue, il y aura bientôt des troupes partout, excepté en France. (Bruit de conversations.)

M. Maxime Lecomte. — Plus haut ! plus haut ! nous perdons beaucoup.

M. Chaillet-Lacour. — Écoutez, vous ne perdrez rien.

M. de l'Angle-Beaumont. — Je ne crois pas à la colonisation de Madagascar, puisque nous n'avons pas de colonies à y envoyer. Un point de vue s'est levé, nous l'avons, c'est Diego-Suarez. Pour réduire les Hovas, il suffirait de mettre la main sur les douanes de Madagascar. Les républicains ont assez reproché à l'Empire l'expédition du Mexique ; mais Madagascar serait un Mexique chronique. (Rires.)

Quant au point d'honneur national, M. de Freycinet lui-même, le défenseur du traité de 1885, le président de la commission qui nous propose de voter des crédits, a soutenu qu'il ne pouvait exister entre la France et le gouvernement hova. Qu'il nous dise pourquoi il a changé d'opinion ? (Bruit.)

Pour mon compte, comme je suis soucieux de la vie de nos soldats et comme j'ai des craintes, je ne voterai pas le crédit demandé. (Bruit.)

M. de Lareinty. — Et l'honneur du drapeau français ?

M. de l'Angle-Beaumont. — C'est précisément pour l'honneur du drapeau français que je n'aime pas le voir compromettre dans les aventures lointaines. (Bruit.)

Je souhaite que mes craintes ne se réalisent pas, mais j'en ai, et je ne voterai pas le crédit. Je prie d'ailleurs que moi et que par conséquent mon nom. (Très bien.)

DISCOURS DE M. DE LAMARZELLE

M. de Lamarzelle. — Dans une affaire d'importance de celle dont nous nous occupons, il est bon, je crois, de savoir quels sacrifices nous devons faire et quel but nous voulons ou nous pouvons atteindre.

D'abord 65 millions et 150 000 hommes suffiront-ils ? En 1885, en 1886, on disait qu'il fallait 250 000 hommes pour une expédition à Madagascar. Le ministre actuel, M. Dupuy, dit que 150 000 suffisent. Legueul a raison des deux ministres ?

Le ministre actuel est-il sincère ou veut-il recommencer le système des « petits paquets » que tout le monde condamne aujourd'hui ? S'il faut 250 000 hommes et 150 millions, il le dit tout de suite, mais qu'il ne nous trompe pas par ses paroles.

L'orateur fait l'éloge de notre armée et de nos soldats, puis il se demande ce que vaut Madagascar comme colonie. Il fait l'historique de la colonisation que nous avons faite dans cette île depuis 1820, et explique les difficultés qui nous ont été créées par l'Angleterre à la suite de la lutte de ses ministres protestants contre nos missionnaires catholiques.

Il se plaint amèrement de ce que nos missionnaires catholiques, prêtres et frères, ne trouvent pas auprès du gouvernement français un appui sérieux. C'est ce qui a permis aux pasteurs protestants, protégés par l'Angleterre, de prendre une telle influence parmi les Hovas. M. de Lamarzelle termine par une attaque à l'administration coloniale.

M. Jean Macé. — Pourquoi veut-on nous faire dépenser 65 millions pour faire respecter le traité de 1885 ? Pour établir un protectorat ? Mais nous savons ce qu'il en coûte de créer des protectorats ; c'est un gouffre à millions et à soldats que nous allons ouvrir. Ce n'est pas lorsque le danger de la guerre nous menace perpétuellement à notre frontière que nous devons envoyer nos soldats guerroyer aux confins de l'Afrique. Qu'on se souvienne que le Mexique nous a coûté l'Alsace. (Très bien.)

M. Souhet. — Depuis Richelieu, Madagascar est à nous. Je voterai les crédits demandés, mais je prie le gouvernement de ne pas tolérer le joug que les Hovas font peser sur la population malgache. (Très bien.)

DISCOURS DE M. HANOTAUX

M. Hanotaux. — Je vais m'attacher à répondre à MM. de l'Angle-Beaumont et à M. de Lamarzelle et, en effet, appuyé le projet ; il a appelé au gouvernement quelle était sa responsabilité ; nous y avons toujours songé, en préparant le projet, et nous avons exposé au Parlement, avec la plus entière bonne foi, les motifs qui l'avaient déterminé. (Très bien ! Très bien.)

La discussion qui a eu lieu tant devant l'opinion que devant la Chambre, a convaincu la Chambre, qui a voté le projet à une majorité imposante, et les deux commissions du Sénat. Elle a eu aussi pour résultats de persuader au dehors que les droits de la France sont incontestables, que ses réclamations sont légitimes et qu'elle accomplit à Madagascar une œuvre de civilisation, c'est à un excellent résultat. (Très bien, très bien.)

On semble tenir une étrange compte de la sûreté de nos nationaux à l'étranger ; j'estime, au contraire, que cette sûreté n'est pas seulement le gouvernement, mais

encore tout le pays. (Très bien ! Très bien.) La France ne peut abandonner ses nationaux dans un pays qui devrait être soumis à son influence. (Applaudissements.)

D'un autre côté, le gouvernement hova fait chaque jour des achats d'armes. C'est évidemment pour essayer de saisir la première occasion pour rejeter à la mer le reste de nos colonies.

La prudence exige que nous prévenions le danger qui va croissant de jour en jour, Diego-Suarez même n'est plus en sûreté.

Les puissances étrangères ont reconnu que nous avions à Madagascar un protectorat avec tous les droits qu'il confère.

M. de l'Angle-Beaumont. — Si c'est un protectorat, nous n'avons besoin de l'autorisation de personne pour exercer nos droits. L'Angleterre ne nous demande pas la même chose.

M. Hanotaux. — Je répondrai sur ce point quand on le désirera ; pour le moment, je ne m'occupe que des crédits. On a dit que le gouvernement avait engagé les crédits d'avance ; cela est faux.

Aucune dépense n'est faite. Le chiffre des crédits et le nombre des hommes faisant partie de l'expédition ont été arrêtés par nous, après avoir consulté les hommes les plus compétents et connaissant le mieux Madagascar. Aussi, croyons-nous qu'ils seront nécessaires. L'expédition doit être organisée avec le plus grand soin, si l'on veut le succès. Les difficultés les plus graves, celles qui touchent au climat, peuvent être écartées grâce à la préparation qui sera faite.

En procédant à l'évacuation de nos colonies, M. Le Myre de Vilers a pu regagner les côtes en vingt-six jours, sans laisser un mort ni un malade.

Le Sénat s'associera aux éloges que le gouvernement adresse à ses braves colon pour avoir si bravement franchi cette énorme distance de 426 kilomètres. (Applaudissements.)

Nous irons donc à Tananarive pour faire respecter l'honneur et la volonté de la France. (Vifs applaudissements.)

DISCOURS DE M. DE FREYCINET

M. de Freycinet, président de la commission. — La commission tient à faire connaître les motifs qui ont dicté sa décision unanime : d'abord la nécessité impérieuse de la France par ses intérêts et par le respect de ses traditions, pour les soins de notre honneur.

Après les désastres de la fin du premier empire, tous nos postes à Madagascar avaient été détruits.

La France aurait pu renoncer à cette possession ? Mais le gouvernement de la Restauration, avec une énergie qui honore, suit, tout en pansant les blessures du pays à l'intérieur, affirmait les droits de la France sur la grande île d'Afrique. Le gouvernement de juillet a suivi la même politique. Le traité de 1885 a été absolument violé.

M. de l'Angle-Beaumont. — Pourquoi, étant ministre, l'avez-vous supporté ?

M. de Freycinet. — Quand j'étais ministre, et ce moment, si j'avais demandé une expédition, on n'aurait eu et vous tout le premier avec l'approbation de Mgr Freppel. (Rires, bruit.)

Je loue les ministres de leur patience, et je trouve qu'ils ont bien mérité de la patrie en ne la jetant pas inconsidérément dans une telle aventure. (Vives approbations.) Quoi qu'on ait dit, je ne suis pas très loin du gouvernement avec le chiffre de 250 000 hommes, car j'y comprendrais une réserve de 50 000 hommes. Si la dépense est moins forte, c'est qu'on a trouvé un itinéraire plus court.

Je suis convaincu que le Sénat votera le projet et donnera ainsi au gouvernement une grande preuve de confiance. Je suis d'avis que l'expédition elle-même réussira ; mais c'est surtout une question d'organisation. J'appelle toute la sollicitude du gouvernement sur ce point. J'ajoute que, s'il est difficile de se soustraire à des expéditions comme celle-ci, il est facile d'éviter des entreprises qui nous y exposent. (Très bien ! Très bien.)

Notre empire colonial est suffisant ; restons-en là. Il y a, dans nos colonies, de quoi suffire aux entreprises d'une grande nation. Méfions-nous donc de nos ressources pour les jours où la France pourrait en avoir besoin. (Applaudissements.)

En descendant de la tribune, M. de Freycinet est félicité par ses amis.

CLOTURE DE LA DISCUSSION

Après quelques mots de M. de Lamarzelle, qui se plaint que le ministre n'a pas répondu à ses objections, la discussion générale est close.

M. de Kerdrel, au nom de la droite, déclare qu'il votera les crédits et explique ce vote. Puis le Sénat, à une très forte majorité, décide le passage à la discussion des articles.

M. Blavier demande, sur l'article premier, quelques explications au ministre de la guerre au sujet de la vente des armes aux Hovas.

Le ministre répond, et l'article est mis aux voix et adopté à mains levées ainsi que les articles 2 et 3.

ENSEMBLE DU PROJET EST ADOPTÉ PAR 267 VOIX CONTRE 3.

La séance est levée à 6 h. 05. Séance lundi.

AUTOUR DU PARLEMENT

Paris, 6 décembre.

LES DÉPENSES DU SÉNAT

M. Jaurès a déposé un amendement au budget tendant à la suppression des dépenses du Sénat, aussi bien administratives que d'indemnité aux élus.

LES LEGS AUX COMMUNAUTES

Un groupe important de députés radicaux et socialistes ont déposé un amendement au budget tendant à la suppression des legs aux communes, tendant à ce que les associations et congrégations religieuses paient pour hériter un droit de 20 à 37 francs pour cent, suivant la somme donnée.

ALCOOLS ET BOUILLEURS DE CRU

Le groupe viticole s'est prononcé pour le maintien du statu quo en ce qui concerne le titre alcoolique des vins. Il a pris cette résolution à cause du vote récent de la commission qui donnait des garanties contre l'alcoolisation.

Le groupe s'est ensuite prononcé en principe pour la suppression du privilège des bouilleurs de cru.

LES AVARIES DU « BRENNUS »

M. Lockroy a fait part au ministre de la marine de son intention de lui adresser une question au sujet des graves avaries survenues au cuirassé *Brennus*. Le ministre a accepté de répondre à cette question la semaine prochaine.

LES AFFRANCHISSEMENTS

M. Argelliès a déposé un article additionnel au budget, tendant à fixer à un centime par exemplaire jusqu'à 50 grammes, pour toute la France et l'Algérie, le prix d'affranchissement des journaux ; à élever de 5 à 10 grammes la limite du poids pour les imprimés autres que les écrits périodiques circulant en France ; à fixer à 10 centimes par 15 grammes l'affranchissement des lettres.

Cette disposition serait exécutoire le premier juillet.

INFORMATIONS

Paris, 6 décembre.

Conseil de Cabinet

Les ministres se sont réunis en Conseil de cabinet, sous la présidence de M. Charles Dupuy.

Le conseil a consacré sa séance à l'examen des divers amendements sur les budgets ministériels et à la discussion qui doit s'ouvrir aujourd'hui au Sénat sur Madagascar.

L'affaire Favette

Sur un mandat du garde des sceaux, la Cour des comptes se réunira lundi, pour rendre un arrêt demandant la communication à la Cour des comptes des livres comptables concernant l'affaire Favette.

Les affaires de chantage

Nous croyons savoir qu'une information judiciaire est ouverte sur l'affaire Portalis, à propos de la compagnie transatlantique. Aucune plainte n'a été déposée par les représentants de cette compagnie. C'est le parquet qui a agi d'office dans cette affaire.

Les espions allemands

M. le juge Pasques vient de terminer l'instruction de l'affaire des deux espions allemands, Von Cassel et Schnebeck, récemment arrêtés à Paris ; il sont inculpés d'avoir tenté de se faire livrer le secret de la défense de la frontière de l'Est.

La mission Montell

Des bruits inquiétants ont circulé hier avec une certaine persistance, touchant à la colonne Montell, qui opère dans les régions du Haut-Congo.

Le ministère de la marine, on déclare n'avoir reçu aucune nouvelle de nature à confirmer ces rumeurs. On peut donc espérer qu'elles ne sont pas fondées.

Les bienfaits des tarifs

Le rendement des impôts, pour le mois de novembre 1894, accuse une moins-value de 10,281,100 francs par rapport aux évaluations budgétaires, et une diminution de 6,832,200 francs par rapport à la période correspondante de 1893.

Les principales diminutions portent sur les sucres, 3,225,000 francs, et les sucres, 5,689,000 francs.

A l'Académie

M. Henri Houssaye a été élu membre de l'Académie Française, en remplacement de M. Lecomte de Lisle par 28 voix contre 2 bulletins blancs.

M. Zola n'a obtenu aucune voix.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 6 décembre.

Si nous en croyons notre confrère le *Sicé*, les débats de l'affaire Dreyfus auront lieu à huis clos.

Quoique la justice militaire ait gardé avec un soin extrême le secret de l'instruction, le bruit court hier avec persistance qu'il existerait contre le capitaine Dreyfus une preuve très grave. Cette preuve serait constituée par une lettre, trouvée par un agent secret de la police française, parmi les papiers de rebut de l'attaché militaire d'une puissance de la triple alliance.

Le gouvernement se trouverait donc en présence d'une difficulté grave, il lui serait, en effet, assez difficile d'expliquer comment il a pu se procurer la pièce qui constitue la preuve de la culpabilité du capitaine Dreyfus.

Des quatre experts en écritures auxquels on a soumis cette pièce importante, trois se prononceraient très nettement pour la culpabilité de Dreyfus.

M. Demange a eu aujourd'hui une première entrevue avec le capitaine Dreyfus. L'accusé ne cesse d'opposer ses dénégations à l'accusation. Il nie avoir écrit la note qui sert de base à l'accusation.

Quelle que soit la peine réclamée contre son client, M. Demange ne la discutera pas. C'est tout l'un ou tout l'autre, dira le défenseur : ou Dreyfus est coupable, et il sera condamné à mort, ou il est innocent, et il sera acquitté.

Le terrain sur lequel se placera le grand avocat d'assises.

UN NOUVEAU SCANDALE

Paris, 6 décembre.

Du Journal : Le procureur de la République n'ayant été saisi qu'hier de la nouvelle plainte dont nous avons parlé dans notre seconde édition, aucune opération judiciaire n'a, à ce sujet, été faite dans la journée. Mais il est plus que probable qu'un juge d'instruction sera désigné aujourd'hui.

Nous publions, d'ailleurs, dès que la plainte aura suivi son cours, de curieux renseignements sur ce nouveau scandale, qui, croyons-nous, ne le cédera en rien, comme retentissement, à tous ceux dont on s'occupe depuis quelque temps.

La Fédération des Mécaniciens-Chauffeurs

A L'ÉLYSÉE

Paris, 6 décembre.

Le président de la République a reçu ce matin une délégation de la Fédération générale française professionnelle des mécaniciens-chauffeurs des chemins de fer et de l'industrie.

Cette délégation qui était composée de MM. Guimbert, président ; Rognerand, secrétaire général ; Jolly, Mayer, Desboud, Polé, Le Baray, avocat, conseiller judiciaire de la Fédération, a été présentée à M. Casimir-Perier par M. Barthou, ministre des travaux publics.

DISCOURS DE M. GUIMBERT

M. Guimbert a pris la parole en ces termes : Je vous remercie, au nom des mécaniciens de France, d'avoir bien voulu nous accorder l'honneur de votre audience qui nous permet d'apporter à l'État l'expression de leur profond respect, de leur dévouement à la France et à la République.

Ouvriers de l'industrie, ils accomplissent leur devoir avec conscience, assurant le développement de notre régime national au mépris de leur vie, ils se font admirer par leur vigilance et leur stoïcisme, quand il s'agit de préserver la vie de leurs concitoyens.

Nous oignons vous remercier, Monsieur le président de la République, d'avoir accordé la croix des braves à notre camarade Desboud ; les efforts de tous les mécaniciens de France ont tressailli en voyant la corporation honorée et de savoir que la République n'est pas ingrate quand il s'agit de récompenser ceux qui se donnent à la sécurité de tous.

Monsieur le président, notre Fédération est absolument professionnelle, elle connaît son devoir, elle sait que la sécurité de tous les voyageurs en chemin de fer repose sur sa vigilance, les mécaniciens savent que leur mobilisation, ils sont les premiers appelés à servir la patrie. Ils sont l'avant-garde de l'avant-garde qu'ils ont la mission de conduire à la frontière.

Ils considèrent cette mission comme un très

grand honneur et ils veulent en rester dignes. Il faut que la France puisse compter sur eux, comme elle compte, les yeux fermés, sur son armée. Voilà pourquoi ils restent sourds aux objections qui leur sont faites, et ils ont le droit de se rendre, qu'ils obtiendront ce qu'ils désirent par les moyens pacifiques et légaux, et cela avec d'autant plus de raison que leurs conditions de travail sont étroitement liées à la sécurité des voyageurs.

C'est avec confiance, Monsieur le président, qu'ils font appel à votre haute bienveillance, en vous assurant qu'ils en seront toujours dignes.

RÉPONSE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le président a remercié les délégués de leur demande et a assuré de la sollicitude du gouvernement tous ceux qui, comme les mécaniciens et chauffeurs de France, savent allier le devoir professionnel au respect des lois et au dévouement à la patrie.

M. Casimir-Perier a promis d'assister à la distribution de la médaille qui aura lieu en mai prochain.

Nouvelles Militaires

L'ALIMENTATION DU SOLDAT

Un règlement ministériel a été signé ces jours-ci pour déterminer les conditions de réception des viandes destinées à l'alimentation du soldat.

Non seulement les viandes malsaines devront être rigoureusement refusées, mais le bœuf, la vache, le veau, le mouton et le porc devront seuls servir à l'approvisionnement des ordinaires.

A L'ÉTRANGER

L'ALLIANCE ANGLO-RUSSE

Londres, 6 décembre. — A propos du retour du prince de Galles de St-Petersbourg le *Times* publie un article sur l'alliance anglo-russe :

« Cette nouvelle situation, dit l'organe de la Cité, ne change rien à l'équilibre européen. D'ailleurs, aucun peuple d'Europe ne s'en plaint. Nous nous sommes passés de la France à l'Allemagne ; à plus forte raison pouvons-nous nous passer du concours de l'Allemagne dans les mers de Chine. »

SUICIDE D'UN GÉNÉRAL

Varsovie, 6 décembre. — Le général Oreswski, gouverneur de Vilna, s'est brulé la cervelle, pendant qu'il revenait en chemin de fer de St-Petersbourg.

On dit que le général a mis fin à ses jours parce qu'il était tombé en disgrâce.

LES NOUVEAUX IMPÔTS EN ITALIE

Rome, 6 décembre. — On croit que la Chambre repoussera les nouveaux impôts et que M. Crispi devra dissoudre la Chambre pour obtenir de nouveaux sacrifices des contribuables.

Shanghai, 6 décembre.

La cour d'enquête a condamné le commandant du *Kirchow* à la dégradation militaire. Il était coupable d'avoir laissé ses troupes piller Port-Arthur et massacrer ses habitants.

Washington, 6 décembre.

On dément officiellement la nouvelle publiée par les journaux de Londres que le Japon refuserait toutes les propositions de paix qui ne lui seraient pas faites par un ambassadeur spécial du gouvernement chinois.

Paris, 6 décembre.

Ni le ministre de Chine ni celui du Japon n'assisteront hier à la réception hebdomadaire du ministre des affaires étrangères. On en conclut, dans les milieux politiques, que tous les projets d'intervention européenne en Extrême-Orient sont abandonnés ou tout au moins ajournés.

ÉCHOS ET NOUVELLES

La santé de M. Burdeau

M. Burdeau, de nouveau indisposé, a dû abandonner aujourd'hui le fauteuil à l'un des vice-présidents de la Chambre.

On nous dit même que, hier, au dernier moment, il a dû renoncer à paraître au dîner qu'il offrait aux membres du cabinet et du bureau de la Chambre. M. Burdeau faisait seule les honneurs.

Mort de M. Paul Foucher

M. Paul Foucher, vice-président de l'Association des Journalistes parisiens, est décédé ce matin, en son domicile, à Paris, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Les Employés des Postes

La *Petite République* prétend qu'une sourde agitation règne parmi le personnel postal des bureaux ambulants. Les employés se sont réunis il y a peu de jours pour aviser aux mesures à prendre en vue de la prochaine discussion du budget, afin d'assurer, auprès des pouvoirs publics, la réussite de leurs revendications. On a même parlé de grève en cas d'insuccès.

M. Ferdinand de Lesseps

Une dépêche de Vatan (Indre) annonce que M. Ferdinand de Lesseps est très affaibli et que son entourage a perdu tout espoir.

Poursuite disciplinaire

La Cour de cassation, saisie par le procureur général des poursuites disciplinaires intentées par ordre du garde des sceaux, contre M. Delouil, juge d'instruction au tribunal de Marseille et conseiller général des Bouches-du-Rhône, a décidé que M. Delouil serait cité à comparaître devant elle pour donner des explications sur son attitude.

LE CRIME DU PALAIS-ROYAL

Paris, 6 décembre.

M. Cochefert, chef de la Sûreté, a fait au domicile des frères Dautray, les cambrioleurs coupables d'une tentative de meurtre sur M. Charles, qui tenait au Palais-Royal une maison de change, une nouvelle perquisition.

Cette opération a amené la découverte de nombreux objets provenant de vols, d'une grande quantité de fausses clés et d'une échelle de corde garnie de crochets pour faciliter les escalades. Il a également découvert au domicile des deux bandits une certaine quantité de produits chimiques et de boîtes mécaniques pouvant servir à la fabrication d'engins explosifs.

Les frères Dautray, d'après des renseignements que vient corroborer cette découverte, étaient partisans, comme tous les malfaiteurs, de la propagande par le fait, et ils avaient une collection complète, avec des annotations en marge, des principales collections anarchiques.

Après avoir saisi M. Anquetil, juge d'instruction, de la grave découverte qu'il venait de faire, M. Cochefert a fait transporter les produits chimiques saisis au laboratoire municipal pour y être analysés par M. Girard.

SINISTRES EN MER

L'administration du Bureau Veritas vient de publier la liste des sinistres maritimes signalés pendant le mois d'octobre 1894, concernant tous les pavillons.

Navires à voiles signalés perdus : 6 allemands, 13 anglais, 2 chiliens, 5 danois, 2 espagnols, 12 français, 3 hollandais, 2 italiens, 10 norwégiens, 3 russes, 3 suédois ; total : 107.

Dans ce nombre sont compris 2 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 2 allemands, 1 américain, 1 anglais, 1 autrichien, 1 espagnol, 1 français, 1 norwégien ; total : 22. Causes des pertes. — Navires à voiles : échouement 36, abordage 4, sombrés 10, abandonnés 26, condamnés 9 ; supposés perdus, 2 ; total : 107.

Navires à vapeur : échouement 15, abordage 5, incendié 1, sombré 1 ; total : 22.

ACTES OFFICIELS

Feuilleton du NOUVEAU LYON du 7 Décembre 1894

GONES DE LYON

Grand Roman inédit

PAR VICTOR CHAUVET

Et Marius, parfois, tressaillait, tant il avait peur d'avoir été le jouet d'un songe, le jouet d'une hallucination.

Mais non, pourtant, tout cela c'était bien la réalité, tout cela n'était pas un rêve qu'il avait fait!

Gilberte aussi l'aimait! Elle avait le cœur plein de sa pensée, plein de son souvenir!

Et Marius alors se sentait devenir pâle d'une joie qu'il ne pouvait contenir, pâle d'un bonheur qui lui donnait le vertige.

Car, à ce moment-là, sa pensée n'allait pas encore plus loin; car, à ce moment-là, il ne se demandait pas s'il pourrait y avoir entre elle et lui un obstacle...

Elle était noble et riche; il était pauvre et du peuple, mais cette réflexion-là il ne la faisait pas, tant la joie dont l'avait rempli l'aveu de Gilberte l'avait rendu incapable de fixer sa pensée sur autre chose...

Aussi, quand le soir il revint dans l'humble logis où il allait retrouver sa mère, il avait un air si content, un air si rayonnant que celle-ci ne put s'empêcher de le regarder avec surprise.

Puis, comme elle allait s'alarmer en lui voyant cette blessure au front, il ne lui laissa pas même le temps de l'interroger.

Dans un grand élan de tendresse, il se jeta sur elle, l'étreignit avec force contre sa poitrine, puis après l'avoir embrassée peut-être plus longuement, peut-être plus affectueusement encore que d'habitude :

— Oh! ne t'inquiète pas, chère mère aimée, chère mère adorée! s'écriait-il. Mais si tu aimes ton fils, réjouis-toi plutôt, car jamais je n'ai été aussi heureux, car jamais je n'ai eu autant de joie dans le cœur, car jamais la vie ne m'a paru aussi belle...

— Que veux-tu dire? fit M^{me} Desrieux de plus en plus étonnée. En effet, j'ai beau te regarder, j'en te reconnais plus, car jamais je ne t'avais vu ce regard-là, cette expression-là... Que t'est-il donc arrivé?

— Je vais te le dire... Ecoute-moi, répondit vivement le jeune homme qu'une grande émotion oppressait.

Puis l'ayant fait asseoir tout près de lui :

— Mère, reprit-il, après quelques secondes de silence, tu m'as montré très souvent très inquiète de me voir un peu triste, un peu sombre, un peu mélancolique...

— Oui, c'est vrai, mon enfant.

— Et alors tu as cherché à connaître quel chagrin, quel souci j'en pouvais avoir...

— Oui, mais tu n'as jamais voulu me rejoindre, ce qui redoublait encore mes angoisses?...

— Pauvre mère!... Oui, c'est vrai... Oui, je m'apercevais bien que tu n'étais pas dupe de mes mensonges et que mon silence te faisait souffrir...

— Oh! cruellement, je te le jure!... Car enfin que voulais-tu que je pense quand je te voyais

cet air si étrange que rien ne pouvait m'expliquer?...

— Pardonne-moi, s'écria Marius, très ému, et en s'emparant vivement des mains de M^{me} Desrieux. Mais si malgré toutes tes prières, mais si malgré toutes tes supplications je persistais à me taire, c'est que je t'aime bien aussi, c'est que je t'aime autant que tu m'aimes, et que je n'osais parler de peur de redoubler encore ton chagrin, d'augmenter encore ta peine...

Car ce secret-là, si je te l'avais dit, l'aurait certainement rempli de plus noirs pressentiments, des plus vives appréhensions pour mon bonheur...

— Mais de quoi s'agit-il donc? Parle, parle vite, mon enfant! s'écria vivement M^{me} Desrieux, dont l'accent trahissait encore une vague inquiétude...

— Eh bien, mère, j'aimais, répondit aussitôt Marius, et j'aimais d'un amour fou, d'un amour insensé une jeune fille dont je n'aurais pu te dire le nom sans te faire trembler...

— Sans me faire trembler?

— Oui, mère, sans te faire trembler pour mon avenir et pour mon repos, car tu m'aurais dit que c'était un amour impossible, un amour plein de danger pour moi... Car, Gilberte n'est pas de notre monde.

— Gilberte?

— Oui, Gilberte de Fêchel.

— Elle est noble?

— Son père est comte... C'est un ancien ma-

gistrat, qui possède une grosse, une immense fortune.

M^{me} Desrieux venait de tressaillir. Ah! malheureux enfant! s'écria-t-elle toute pâle. Quel rêve étrange, quel rêve plein de folie as-tu fait là! Tu aimes cette jeune fille... cette jeune fille noble et riche, toi qui n'es rien, toi qui ne possèdes rien?...

— Est-ce bien vrai, ce que tu viens de me dire? Est-ce bien vrai ce que je viens d'entendre?

— Oui, c'est vrai! interrompit brusquement le jeune homme. Oui, je l'aime... et je l'aime si profondément, si éperdument, qu'il me serait impossible de vivre sans elle.

Mais j'en prie, ajouta-t-il en voyant qu'une profonde tristesse envahissait le front de sa mère, ne t'alarme pas ainsi, mais laisse-moi plutôt tout te raconter et tout te dire... Et alors peut-être seras-tu contente... Et alors peut-être te réjouiras-tu avec moi!

Marius avait fait une courte pause, puis plus doucement, plus posément.

— Tu sais, reprit-il, que j'ai l'habitude d'aller chaque dimanche à Villeurbanne.

— Oui, mon enfant.

— C'est une joie pour moi d'aller passer là-bas quelques heures avec mes amis, avec tous ces braves garçons à qui tant de souvenirs me lient...

— Oui, continue.

— Or, un jour, et comme je me rendais à votre « château » je vis tout à coup passer près de moi une jeune amazone...

— C'était elle.

— Oui, c'était Gilberte... c'était Mlle de Fêchel... Mais alors j'ignorais tout d'elle comme elle ignorait tout de moi... Seulement elle était d'une beauté si merveilleuse que je demeurai tout saisi, tout ébloui.

— Tu l'aimais déjà?

— Je ne sais, mère, mais ce qu'il y a de certain, c'est que je n'avais pas de plus violent désir que celui de la revoir.

— Et tu la revis?

— Le dimanche suivant, puis d'autres fois encore... Et chaque fois que je m'en allais, je me sentais de plus en plus ému, le cœur de plus en plus plein de son image...

Et c'est alors que, n'ayant plus d'autre pensée que la sienne, il s'est fait en moi ce changement si étrange et qui t'inquiétait tant...

Oh! certes, je me disais bien que j'avais tort d'être aussi faible et j'essayais bien de me défendre contre cet amour que je sentais s'emparer de tout mon être...

Certes, je me disais bien, moi aussi, que je faisais là un rêve dangereux et plein de folie.

Mais j'avais le bon sens de me dire : Mais j'avais le sentiment plus fort que ma volonté?... Non, cela était impossible... non, cela je ne le pouvais pas, je te le jure!

Et j'allais ainsi de plus en plus découragé, de plus en plus désespéré en face de cet abîme profond qui s'était ouvert dans ma vie, quand ce matin j'ai en le plus grand effroi et le plus grand bonheur que jamais je ne connaissais.

— Quel effroi? Quel bonheur? fit vivement et curieusement M^{me} Desrieux.

— Eh bien, voici, dit plus rapidement Marius. Ce matin, posté tout près du château de mon père, j'épiais et la guettais encore, quand tout à coup, je la vis venir de mon côté, dans une course folle, insensée, vertigineuse...

(A suivre).

A CÉDER, cause de départ, à Vienne (Isère) bon fonds épicerie - mercerie - comptoir, tuc 15 porcs chaque hiver. Affaires sèches, sérieuses et prouvées. S'adresser au bureau du journal, ou à M. Tesson, rue Cuvrière, à Vienne.

A LOUER, proximité de Lyon, 4 ou 5 pièces avec jardin, air pur, vue et eau abondante. Voisinage gare. Prix modéré. Ecrire bureau du journal, A. Z.

A VENDRE, proximité de Lyon, voisinage de la gare. Belle Propriété rapport et agrément. Eau site, facilités d'approvisionnement. Ecrire bureau du journal, A. Z.

On demande 10.000 francs pour affaire d'avenir certain. Ecrire poste restante des Terreaux, avant huit jours, C. R. 74.

Aux ménagères économes! Les Potages à la minute

Maggi vous rendent de précieux services par leur bon marché et leur qualité exquise. En vente chez E. PINAY, 9, rue des Remparts-d'Alain, et angle de la rue Ampère.

APPAREILS DE CHAUFFAGE Calorifère hygiénique breveté et poêle de fûlence.

M^{on} C. BALOUZET 13, Quai des Célestins, 13 LYON

LOTS DE TERRAINS clos et complantés, de 300 à 25.000 mètres

A VENDRE

PETITES PROPRIÉTÉS De 4.600 à 8.000 r. avec jardins

S'adresser au conc. C. Barbier, régisseur, 52, cours Richard-Villon, Lyon-Montchat.

A LOUER PETITS APPARTEMENTS 66, Cours Gambetta

LEÇONS DE COMPTABILITÉ De 8 à 10 heures du soir

M^{lle} OLLIVIER 3, Rue de la République, 3 LYON

GRANDE MAISON DE FOURNITURES

F. MUSY

71, chemin de Baraban, près la rue Paul-Bert

Fabrique de Chapeaux, Paille et Foutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, Velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretones, Calicots, Cottons, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de Classe, Draperies et Lainages, Spécialité de Métrons, Tissues deuil, Fourrures, Passanteries, Corsés, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie.

Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.

ANTI-NÉVRALGIQUE ROUSSET

TRAITEMENT COMPLET

(Pommade, Sirop, Pilules) 8 francs

Pharmacie J. ROUSSET

LYON

18, Grande Rue de la Croix-Rousse

AGENCE GÉNÉRALE D'IMPORTATION

22 Année - COMMISSION - EXPORTATION - 22 Année

Cachets Azymes universels de l'Usine CHAPIREAU

E. GUYOT

Droguiste-herboriste de 1^{re} classe, diplômé par l'Ecole supérieure de pharmacie, en date du 11 juillet 1872

4, rue Masson, Lias (Seine), précédemment 6, rue Compans, Paris

Bandage sans ressorts, système nouveau perfectionné

Pour le maintien garanti de toutes les hernies réductibles, quels qu'en soient le volume et l'ancienneté, sans aucun gêne, et pouvant être conservé sur soi nuit et jour, les deux seuls moyens pratiques et admissibles pour la guérison dans les cas possibles.

Ces bandages perfectionnés, et d'une solidité incontestable, ne doivent pas être comparés à ceux présentés comme étant les mêmes, n'ayant en réalité pour toute ressemblance que le nom.

CEINTURES HYPOGASTRIQUES SANS RESSORTS

Pour le déplacement de l'utérus ou matrice SOULAGEMENT RÉEL ET IMMÉDIAT

Bas pour varices sur mesures, Ceintures, Ventrières ombilicales, Injecteurs, etc.

Tout appareil reconnu laissant à désirer est changé ou modifié sans aucune rétribution

Envoi franco en province à partir de 25 francs, contre mandat-poste à l'ordre de M. GUYOT

N^o B. — Aucun courtier de la maison n'a le droit d'encaisser des factures

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Service postal français à grande vitesse

LE HAVRE directement sans escale — NEW-YORK tous les samedis

Par les Paquebots-Poste, porteurs des Mails de France et des Etats-Unis

LA NORMANDIE, capitaine Poirot, samedi 8 décembre. — LA BRETAGNE, capitaine Rupé, samedi 15 décembre. — LA GASCOGNE, capitaine Baudouin, samedi 22 décembre. — LA BOURGOGNE, capitaine Lebouf, samedi 29 décembre.

S'adresser à Lyon, 7, place des Terreaux

Compagnie des Messageries maritimes

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

Méditerranée, Mer Noire et Angleterre

Départs de Marseille, du 3 au 10 décembre 1894

Vendredi 7 décembre midi : Angleterre. — Pour le Havre et Londres. Piété, cap. A. Blanc.

Samedi 8 décembre à 4 h. s. : Grèce, Syrie et Egypte. — Pour le Pirée, Salonique, Smyrne, Vathy (Samos), Larnaca, Mersina, Alexandrette, Lattaquié, Tripoli, Beyrouth, et retour par Jaffa, Port-Saïd et Alexandrie. Yang Tsé, cap. Huai, lieu. de vais.

Samedi 8 décembre, à 4 h. s. : Grèce, Turquie et Mer Noire. — Pour Calamata, Syra, Dardanelles, Constantinople et Odessa. Alger, capitaine Mattei.

Samedi 8 décembre, à 4 h. s. : Egypte. — Pour Alexandrie (supplémentaire). Guadiana, cap. T.

Egypte, Indes, Cochinchine, Tonkin, Manille, Chine et Japon

Départ de Marseille, le 9 décembre 1894, à 4 h. du soir

Pour Alexandrie, Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Singapour (et par transbordement Batavia, Samarang et Manille), Saigon (correspondance avec la ligne du Tonkin), Hong-Kong, Shang-Hai, Nagasaki, Kôbe et Yokohama. Melbourne, cap.

Départ de Marseille, le 23 décembre 1894, à 4 heures soir

Pour Alexandrie, Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Singapour (et par transbordement Batavia, Samarang et Manille), Saigon (correspondance avec la ligne du Tonkin), Hong-Kong, Shang-Hai, Nagasaki, Kôbe et Yokohama. Ernest-Simons, capit. Vimont, lieu. de vais.

Bombay, Zanzibar, Madagascar, La Réunion et Maurice

Départ de Marseille, le 12 décembre 1894, à 4 h. du soir

Pour Port-Saïd, Suez, Obok, Aden (et par transbordement Kurrachee et Bombay), Zanzibar, Mayotte, Nossi-Bé (et par transbordement Majunga, Maintirano, Morondavy et Nossi-Vey), Diogo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. Iraoudy, capit. Scipioni.

Portugal, Sénégal, Brésil et la Plata

Départ de Bordeaux, le 20 décembre 1894

Pour Vigo, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Montevideo et Buenos Ayres; Rosario (et par transbordement Valparaiso (Chili) par transit à travers la Cordillère, en service combiné avec la Compagnie Nationale des Transports, « Express Villalonga » pour passagers seulement). Orenoque, cap. Le Gall, lieu. de vais.

Départ de Bordeaux, le 28 décembre 1894

Pour Passages, la Corogne, Vigo, Porto-Leixões, Lisbonne, Pernambuco, Bahia, Rio de Janeiro, Santos, Montevideo et Buenos-Ayres; Rosario (par transbordement). Charente, cap. Bouis.

Départs du Havre pour Marseille

Lundi 10 décembre : Nerthe, capit. Rangone.

S'adresser à Lyon, 7, place des Terreaux

ANNONCES DÉMOCRATIQUES

Avis divers à 0.15 la ligne

S'adresser place des Terreaux, 7, à l'entresol

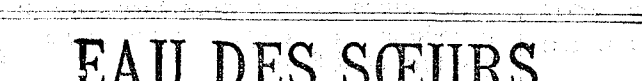
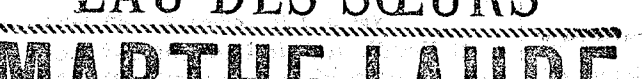
PLUS DE BUSCS CASSÉS

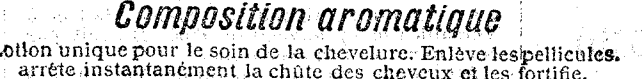
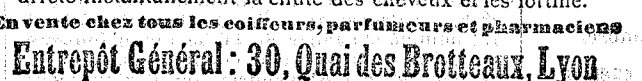
Exiger la Marque

LE "V'LAN"

L'essayer, c'est l'adopter

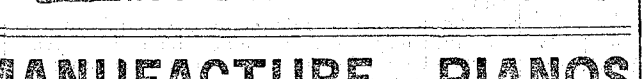
Le demander dans les bonnes maisons de mercerie

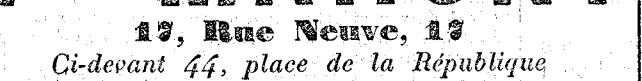
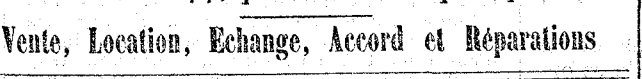
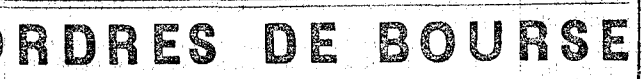
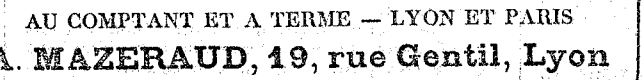
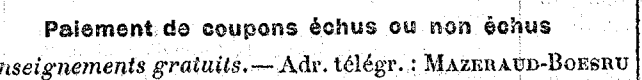




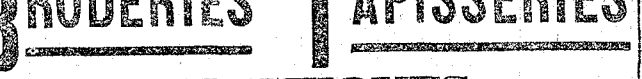
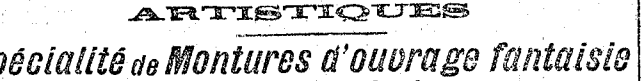
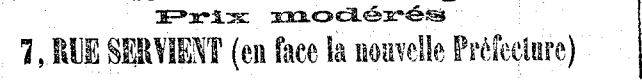
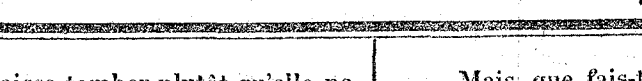
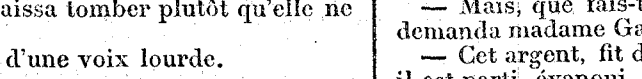
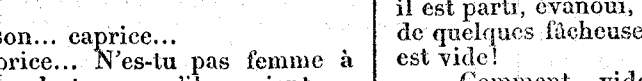
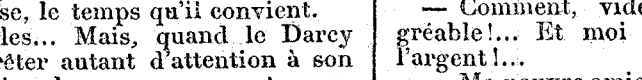
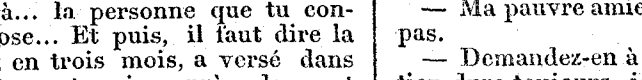
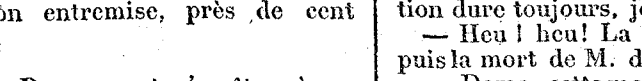
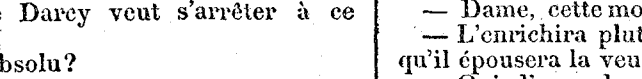
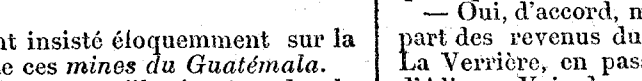
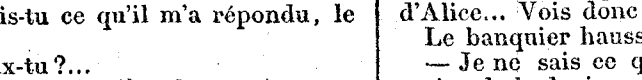
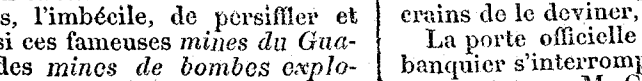
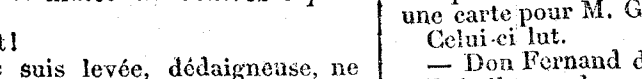
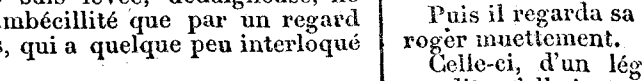
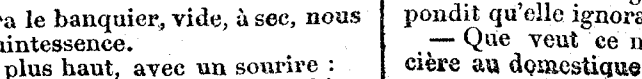
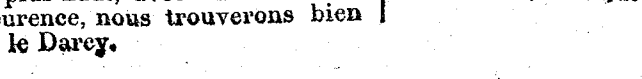










LIBRAIRIE BERNOUX et CUMIN

6, Rue de la République, Lyon

En vente : Nouveautés

DUBUT DE LAFOREST. — Les petites Rastars.

LAVIGAN (Henri). — Le Lis de Zano (Pierre). — Après l'Épave.

Dr. JOUVILLE (Prince). — Vieux souvenirs.

ZOLA (Emile). — Lourdes.

DAUBET (Léon). — Les Nori-cales.

FRANCE (Anatole). — Le Lys rouge.

PRÉVOST (Marcel). — Demi-Vierge.

LA BÈVE (Jean de). — Badi-nage.

POUVILLON (Emile). — Bernadette de Lourdes.

BOURGET (Paul). — Cosmopolis.

GYP. — Le Mariage de Chiffon.

FOUCHER (Paul). — Rêchain, avare.

THÉRAULT (André). — Tentation.

Au lieu de 3.50 : 2.75 net

Franco par poste : 3.25 net

ON TROUVE

A la même Librairie

LE TOUR DU MONDE

Par E. Cherton

Origine à fin 1893. — 66 volumes cartonnés toile rouge.

550 fr. au lieu de 957

Payable 50 francs par mois

Bel exemplaire à l'état de neuf de cette publication qui comprend actuellement 66 volumes contenant 430 voyages et environ 18.500 gravures, 700 cartes ou plans.

DESCOURS,